

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2012.

ÉTAIENT PRÉSENTS : G. BERNARD - P. LUMMAUX - J.P MARTIN
- D. BERLAND - Mmes C. LAGARDE - L. DUPUCH - - M. B. CRAPON
Mme. PETIT – Mme L. BARIBAUD - F. FERRAND - M. F. FAUX

ABSENT : J.P MAURA - J. TATARA - E. BAYLE - F .GLEYZE – H.
PICHARDIE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric FAUX.

Le compte rendu de la séance du 05 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Admission non-valeur:

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur le Trésorier de BAZAS pour réaliser l'admission en non-valeur d'une créance. Cette dernière s'élève à 277.29 € pour le service de l'eau et 255.11 € pour le service assainissement.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Révision des loyers pour l'année 2012 :

Le Conseil Municipal, conformément à l'indice de référence des loyers du troisième trimestre 2011 qui est de + 1.90%, décide à l'unanimité :

- Fixe le tarif mensuel des loyers communaux non conventionnés comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Adresse	Locataires	Loyer mensuel 2011	Loyer mensuel 2012
Les Ecoles	Alain CABANNES	156.70 €	159.67 €
Zone Industrielle	Henri LACROTTE	156.70 €	159.67 €
Co-Action	Place du 8 Mai 1945	313.41 €	319.36 €

- Et celui des loyers communaux conventionnés, comme suit :

Adresse	Locataires	Loyer mensuel 2011	Loyer mensuel 2012
Couthure 1	PETIT Jérôme	289.34 €	294.83 €
Couthure 2	FERRAND Nathalie	256.99 €	261.87 €
Les Ecoles	PINTO Alceu	239.00 €	243.54 €
Route de Lucmau	BIENAIME	426.54 €	434.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0



Nomination d'un nouveau délégué au Parc Naturel des Landes de Gascogne :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Jean-Paul MARTIN est actuellement délégué titulaire au Parc Naturel des Landes de Gascogne. Pour des raisons personnelles, il ne souhaite plus assurer cette mission, il convient donc de désigner un nouveau représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE :

Monsieur Georges BERNARD, Maire, pour représenter la Commune de Captieux au Parc Naturel des Landes de Gascogne en remplacement de Monsieur Jena-Paul MARTIN.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du règlement de formation des agents :

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 qui a réactivé l'obligation des collectivités locales d'élaborer un plan et un règlement de formation au profit des agents.

La formation professionnelle dite « tout au long de la vie » doit désormais être contractualisée avec l'autorité territoriale, et le plan de formation constitue un élément clé pour la mise en œuvre de la réforme.

Le plan préparé s'articule autour des formations obligatoires et non obligatoires, certaines statutaires d'autres complémentaires et individuelles. Dans cette optique, les agents de toutes les filières ont été reçus afin de recenser leurs besoins de formation et un plan sera élaboré pour une période de 3 ans (2012-2015) dans le courant du premier semestre 2012.

De même le règlement de formation a été rédigé de façon à organiser la formation des agents sur le Territoire Sud Gironde en délocalisant un maximum de formations catalogue et encadrer le départ en formation des agents.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le règlement de formation élaboré ;
- CHARGE le Maire de la mise en œuvre de la formation au sein de la collectivité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Convention orange – relais orange existant sur le château :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation temporaire du domaine public communal rédigé par Orange France concernant l'implantation d'équipements techniques de téléphonie mobile sur le château d'eau.

La présente convention est consentie pour une durée de six années à compter de la date de la signature de la présente.

La présente convention est acceptée moyennant un loyer de 4000.00 € net par an. Un titre de recette sera établi par la commune de captieux chaque fin d'année.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public communal.
- D'autoriser la signature de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Indemnités astreintes service de l'eau et assainissement:

Le Maire expose au Conseil municipal que certains agents sont amenés de manière régulière à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service et notamment pour se rendre au trésor public afin de procéder au versement des régies.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'autoriser les agents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service.
- D'appliquer le tarif en vigueur réservé aux véhicules.
- De voter l'automatisme du réajustement de cette indemnité en fonction de l'évolution de son taux.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Tarifs repas des bœufs gras :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Dimanche 12 février 2012 le repas des bœufs gras sera organisé par la commune de Captieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De délivrer des tickets pour chaque repas réservé,
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :

- Adultes : 22 €
- Enfants : 10 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Choix du prestataire – achat du matériel numérisation du cinéma :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différents échanges concernant l'aménagement du cinéma de captieux en numérique. Il propose au conseil municipal



de prendre connaissance des trois devis concernant l'acquisition du matériel de projection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de CINE SERVICE pour un montant de : 71.564.00 € H.T
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Rétrocession terrains par EIFFAGE suite construction de l'A 65 :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier de rétrocession par EIFFAGE TP des terrains sise à TASTES ainsi que la Marouasse suite à la construction de l'A65.

Les parcelles cadastrées : C 2273, C 2271, C 20, C21, C995, C996, C 1809, C1378, C2274 d'une superficie de 15 ha 47 a 27 ca qui concerne l'aménagement de la carrière de TASTES ainsi que les parcelles C2292, C2294, C2296, C2297, C220, C221 d'une superficie totale de 5ha 13a 52 ca concernant l'aménagement de la centrale à béton au lieu-dit Marouasse.

Les deux parties ont convenu d'un commun accord que les parcelles énumérées ci-dessus seraient rétrocédées au prix d'un euro.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- D'accepter la rétrocession des parcelles énumérées ci-dessus au prix de un euro,
- L'autoriser à signer les actes notariés correspondants,
- L'autoriser à prendre en charge les frais des actes relatifs à cette rétrocession.
- D'inscrire les sommes correspondantes à ces ventes au budget primitif 2012.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de subvention au Conseil Général – réhabilitation décharge de St Blaise :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différents courriers et arrêtés reçus des services de l'Etat concernant la réhabilitation du dépôt de déchets de St Blaise à captieux.

Après échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- De lancer les travaux de réhabilitation de la décharge de St Blaise.
- De solliciter un bureau d'étude pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde au titre de l'aménagement
- De solliciter une subvention auprès de l'ADEME
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.
- D'inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2012.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Opération d'Arbres en arbres – arial de Maharans demande de subvention :



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur COUTIERE, Président du Pays des Landes de Gascogne, concernant l'opération d'arbres en arbres sur le site de Maharans, dossier qui a reçu un avis favorable.

Les enjeux sont :

- D'assurer le renouvellement de la chênaie
- Accompagner par des tailles douces les chênes dangereux
- Conforter les limites Est et Sud
- Diversifier la palette végétale en réintroduisant des essences anciennes : verger et orme résistant.

Les travaux sont estimés à :

- Taille douce (2 unités) : 300.00 €H.T
- Fourniture des végétaux : 2000.00 € H.T
- Plantation, entretien et garantie de reprise pendant 1 an : 3540.00 € H.T

Monsieur le Maire fait part qu'il a lieu de faire réaliser des devis et établir le plan de financement prévisionnel.

Après échange et discussions, le Conseil Municipal décide :

- De faire appel à des entreprises pour la réalisation de devis
- De solliciter une subvention auprès du groupe LEADER
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.
- D'inscrire les sommes correspondantes aux travaux au budget primitif 2012.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

INSEE RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Georges BERNARD informe l'Assemblée du courrier reçu de l'INSEE concernant les chiffres relatifs à la population légale de la commune de Captieux suite au nouveau recensement de la population.

Les populations légales à prendre en compte au 1^{er} janvier 2012 : 1431 habitants.

Courrier Monsieur DELUGA – site pour implantation d'un centre de stockage :

Georges BERNARD fait état du courrier reçu du Monsieur DELUGA concernant les recherches actuelles sur un site d'implantation d'un centre de stockage de déchets en zone 3 Sud Gironde, dans le cadre du Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

Monsieur DELUGA nous fait parvenir une copie du courrier qu'il a adressé à Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde.

Courriers Associations des parents d'élèves de St Michel de Castelnau et Luxey :

Georges BERNARD fait état des courriers reçus des Présidents des Associations de parents d'élèves de St Michel de Castelnau et de Luxey qui sollicitent la participation de la commune de Captieux lors de l'organisation de la kermesse de fin d'année pour l'Association des parents d'élèves de St Michel de Castelnau et pour le loto organisé par l'association des parents d'élèves de Luxey. Le conseil municipal accepte d'offrir des places de cinéma à ces deux associations.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Courrier Présidente de la CNIL :

Georges BERNARD fait part du courrier reçu de Madame la Présidente de la CNIL qui précise que les collectivités locales disposent depuis 2004 d'un nouvel outil pour maîtriser les risques par l'intermédiaire d'un correspondant informatique et libertés.

Il est rappelé dans ce courrier que toutes les collectivités peuvent désigner un correspondant CNIL.

Georges BERNARD sollicite le conseil municipal pour qu'un élu soit correspondant CNIL.

Liliane BARIBAUD dit que la personne désignée doit avoir des connaissances informatiques et qu'il est difficile pour les élus d'assurer cette fonction.

Aucun conseiller ne souhaite assurer cette fonction.

Courrier Association Nationale des Collectivités sans OGM :

Georges BERNARD fait état du courrier reçu de l'Association Nationale des collectivités sans OGM, qui propose une adhésion à cette Association. Il précise que des textes Nationaux régissent cette démarche. D'autre part, il n'y a pas de plantation sur la commune de Captieux. Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à cette association.

Comice Agricole :

Georges BERNARD fait part de l'assemblée générale annuelle du comice qui aura lieu Le samedi 28 janvier 2012 à 10h30 à la ferme de MAHARANS. Le Maire fait également état de la demande de subvention 2012 qui sera de 559.60 €. Cette cotisation est doublée l'année d'organisation du comice sur la commune.

Georges BERNARD précise que la date du 25/08/2012 journée du comice sera confirmée lors de l'assemblée générale.

Georges BERNARD précise que deux sites avaient été évoqués pour l'organisation de cette manifestation. Le conseil municipal confirme son choix pour l'organisation de cette journée aux arènes.

Georges BERNARD précise que des concours forestiers qui se dérouleront au printemps, pourront être organisés à Maharans.

Salon des élus :

Georges BERNARD fait part à l'assemblée d'une invitation reçue de l'association des Maires d'aquitaine, concernant le salon des élus qui aura lieu au parc des expositions à Bordeaux lac les 17 et 18 février 2012. Les élus qui souhaitent participer à ces journées peuvent s'inscrire à l'aide des bulletins d'inscriptions qui sont à la disposition de tous.

Forêt Art Contemporain :

Georges BERNARD rappelle les différents échanges concernant les propositions faites par la forêt d'art contemporain, d'accueillir sur la commune une œuvre d'art qui permettrait de faire connaître captieux.

Le choix de l'œuvre est délibéré en comité de pilotage qui fera des propositions aux communes.

Georges BERNARD demande que l'on réfléchisse à ce projet.

SCOT :

Georges BERNARD rappelle qu'il participe actuellement avec Patrick LUMMAUX à de journées d'informations et des ateliers de travail sur le SCOT. Un premier document est à la disposition des élus qui souhaitent en prendre connaissance en mairie.

Georges BERNARD rappelle qu'il est d'important de s'engager dans cette démarche car le SCOT sera la vie des collectivités de demain.



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

Il rappelle à ce sujet qu'il y a lieu de travail sur le PLU et le Plan de Paysage, il est souhaitable que ces dossiers soient bouclés d'ici la fin de l'été.

Courrier Monsieur DELUGA – Poids lourds RN 524 :

Georges BERNARD fait part de courrier reçu de Monsieur DELUGA concernant la circulation des poids lourds sur la RN 524. Il a saisi les élus des trois collectivités (Gironde, Landes et Pyrénées) et ne manquera pas de nous tenir informé de la suite qui sera donnée à ce dossier.

Etude église de Captieux :

Georges BERNARD fait part au conseil municipal que Monsieur LEBLANC architecte en charge de l'étude du dossier de l'église a rendu son rapport qui est fort intéressant et pourra être consulté par les élus qui le souhaitent en mairie.

Journal de février 2012 :

Georges BERNARD rappelle qu'un journal complet sera édité mi-février. Les articles qui devront être développés dans ce numéro :

- PLU
- Orientations budgétaires 2012
- Compte rendu réunions CDC
-

Regroupement des collectivités :

Georges BERNARD précise que la CDCI se réunira d'ici la fin décembre 2011 pour trancher sur les décisions prises par les collectivités.

Georges BERNARD indique qu'il devait rencontrer la Sous-Préfète au sujet du syndicat ambulance, cependant Madame CAZANOVE a eu un contre temps et doit nous communiquer une nouvelle date de rendez-vous.

Le syndicat d'ambulances devrait probablement une compétence communale.

Proposition fête du Tonneau :

Georges BERNARD fait état d'un courrier reçu de Monsieur André HARVOIRE qui propose d'organiser en partenariat avec des associations locales, un samedi ou dimanche de mars ou avril (sur la commune de Captieux) la fête du tonneau.

Jean-Philippe MAURA propose que la commission animation réfléchisse à ce sujet lors de sa prochaine réunion.

WC Publics :

Jean-Paul MARTIN informe l'assemblée qu'il a fait établir un devis à l'entreprise POINT P pour l'aménagement intérieur des WC publics. Il doit donner des dimensions afin que le chiffrage soit définitif. Voir avec PUBLI MENI de Langon pour réaliser un panneau signalétique pour les usagers.

Signalétique des rues de Captieux :

Patrick LUMMAUX rappelle que lors de la dernière réunion une demande avait été étudiée concernant la signalétique du chemin du PESQUEY et des RESINEUX Il demande si nous souhaitons répondre favorablement à cette requête.

Georges BERNARD propose que Denis BERLAND anime un groupe de travail et qu'un état des lieux des chemins à signaler soit rédigé et présenté en commission voirie puis



Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr
www.captieux.fr

en commission finances qui pourra éventuellement inscrire ces travaux dans un programme 2012.

Restauration des écureuils :

Denis BERLAND dit qu'il serait souhaitable que les agents du service technique réservent quelques heures de leurs emplois du temps pour restaurer les écureuils à l'entrée et à la sortie du village.

Apéritif pour le conseil municipal :

Patrick LUMMAUX propose que le conseil municipal se retrouve pour un apéritif avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

